



Modifier donation simple en donation graduelle ?

Par **elviraelvira**, le **14/01/2019** à **21:39**

Peut on avec accord du bénéficiaire (mon fils) transformer une donation simple datant de 2012 en donation graduelle (ma petite fille) ?

Par **Visiteur**, le **15/01/2019** à **00:08**

BONJOUR est une formule de politesse requise ici.

Bonjour donc

La modification d'un acte exige le consentement de toutes les parties à l'acte, donc pas de problème pour vous, mais la transformation en donation graduelle (longtemps prohibée) pourrait être plus délicate.

Mais votre fils pourrait à son tour faire une donation ou laisser un testament.

Voyez votre notaire.